



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	10	1

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 23 octobre 2015

**OBJET : 00-10 - SPL ANTIPOLIS AVENIR
- EXERCICE 2014 - RAPPORTS ANNUEL
ET FINANCIER - APPROBATION /**

Le vendredi 23 octobre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/10/15, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

344845

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 30 OCT. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 6 NOV. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
M. Michel GASTALDI à M. Alain CHAUSSARD
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric DUPLAY
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Marc GERIOS à M. Tanguy CORNEC
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Le principe de la création de la Société publique Locale (SPL) Antipolis Avenir a été approuvé par délibérations du Conseil Municipal d'Antibes du 15 février 2013 et du Conseil Communautaire du 18 mars 2013.

Par cette même délibération, la Commune a également adhéré à la SPL Antipolis Avenir en participant à son capital social.

Conformément aux articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des Collectivités territoriales, les « *organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au sein du Conseil d'Administration des Sociétés Publiques Locales et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées (...).* »

Par délibération du 26 septembre 2014, le rapport annuel 2013 et premier semestre 2014 a été approuvé par la Commune.

Il est proposé de présenter le rapport d'activités complet portant notamment sur l'avancement des opérations menées en 2014 et sur la situation de trésorerie, ainsi que les rapports du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et sur les comptes annuels, exercice clos au 31 décembre 2014.

L'activité opérationnelle de la SPL AA au cours de la période écoulée, les indicateurs financiers, la gouvernance, les dirigeants, l'actionnariat, les administrateurs, les décisions prises par le conseil d'administration et par l'assemblée générale sont également présentées.

Conformément aux statuts de la Société Publique Locale, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a également approuvée le rapport annuel 2014 en date du 28 septembre dernier.

Ce point d'avancement figure à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de la SPL Antipolis Avenir, en sa séance du 28 avril 2015.

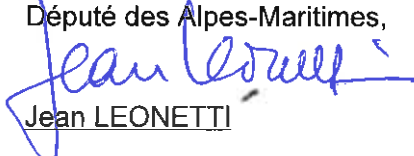
OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport des représentants de la Commune au sein du conseil d'administration de la SPL Antibes Avenir ainsi que le rapport financier, au titre de l'année 2014, joints à la présente délibération.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.00-10 - SPL ANTIPOLIS AVENIR - EXERCICE 2014 - RAPPORTS ANNUEL ET FINANCIER - APPROBATION -

Date de transmission de l'acte : 06/11/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 06/11/2015

Numéro de l'acte : DCM3148-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20151023-DCM3148-15-DE

Date de décision : 23/10/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes